

livre ainsi la crédulité à la merci du charlatanisme et au parti qu'il pourrait tirer des brevets d'invention."

Comme nous le disions plus haut, l'adoption de lois analogues serait très désirable en Canada. Il serait facile de nommer des Commissions ou de déléguer au Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec les pouvoirs exercés en France par l'Académie de Médecine.

Les Etats-Unis que l'on considère comme la patrie du charlatanisme par excellence, nous ont devancé dans cette voie. Un projet de loi récemment soumis à la législature de l'Etat de New-York, prohibe et punit les annonces d'avortement ou autres aussi immorales, les prospectus et images contre la décence.

L'Union Médicale (France), annonçant cette nouvelle, remarque que ce premier pas fait dans la voie de la répression doit conduire le législateur plus loin. L'escroquerie est si facile par ce moyen des annonces médicales, qu'elle devrait être réprimée et punie comme le crime et l'immoralité.

Si l'opinion publique en Canada n'est pas prête à accepter des règlements aussi sévères, c'est une preuve qu'elle possède des idées fausses sur ce sujet important. Il ne faut donc pas cesser d'agiter la question, de la présenter au public sous son vrai jour, de lui faire voir que l'intérêt général demande une législation de ce genre et nous parviendrons peut-être à former un courant d'opinion assez fort pour atteindre ce but désirable.

—:o:—

NOUVELLES MÉDICALES.

Le choléra asiatique qui a fait un bon nombre de victimes en Russie depuis le printemps, a gagné la Prusse où quelques villages ont subi ses atteintes. On annonce aussi son apparition aux Etats-Unis où il a fait quelques victimes, principalement à Nashville, Memphis et autres villes des Etats du Sud. Les dernières dépêches mentionnent quelques cas mortels à Cincinnati et même à Washington.